



N°5
Juin 2025

agri Aveyron amont

Bulletin de liaison des actions agricoles du **contrat de rivière** Aveyron Amont



> édit'eau

*Michel ARTUS,
Président du Comité
de rivière Aveyron Amont,
Président du SMBV2A
(syndicat mixte du bassin
versant Aveyron Amont).*

L'année 2024 a marqué un tournant important pour notre bassin versant : l'aboutissement du contrat de rivière Aveyron Amont, qui a structuré notre action durant plusieurs années, et, dans le même élan, le démarrage de nouvelles dynamiques, de nouveaux partenariats et de projets en construction, au service de nos cours d'eau. Nous avons ainsi abordé cette année 2025 avec l'ambition de tirer les enseignements de la phase précédente pour mieux préparer l'avenir.

En premier lieu, il s'agit de réaliser le bilan des actions menées, tant sur le plan quantitatif et financier que sur le plan qualitatif. Cet exercice vise à apprécier avec objectivité l'efficacité des efforts collectivement consentis, et leur impact réel sur la qualité de nos cours d'eau. Ensemble, nous en tirerons les enseignements nécessaires. Cela nous permettra de définir les futures orientations, les objectifs que nous nous fixerons, et le programme d'actions que nous pourrions mener à bien ensemble, toujours dans la même logique gagnant-gagnant.

Dans cette lettre, nous avons souhaité en particulier vous présenter les résultats de l'enquête « plans d'eau », engagée fin 2024, en tant qu'exemple de réflexion sur les futures actions.

Je tiens à remercier l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de plans d'eau qui ont bien voulu répondre. Leurs contributions sont précieuses pour nous permettre d'ajuster au mieux les actions concrètes à mener sur le terrain, au service de l'intérêt général et de chacun. Souhaitant vous retrouver nombreux à l'heure d'écrire notre futur programme, afin qu'il réponde à vos attentes et aux enjeux de conciliation des activités du territoire avec la préservation de nos milieux aquatiques.



NUMÉRO SPÉCIAL PLANS D'EAU

*Résultats de l'enquête sociologique,
vers la mise en œuvre d'actions concrètes.*



Coup d'œil sur quelques actions phare

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

- 2 637 000 € d'aides directes aux agriculteurs pour leur engagement.
- Mise en œuvre de bonnes pratiques : gestion des milieux humides, réduction des intrants, maintien des prairies...
- Pour les milieux aquatiques : stocker l'eau dans le sol et améliorer sa qualité.

Partenaire : Adasea d'Oc.

SUIVI DE L'ÉCOULEMENT DES COURS D'EAU

- 25 points de suivi sur les ruisseaux, pour caractériser mensuellement leur état d'écoulement.
- Reprise des suivis saison d'étiage 2025 pour documenter les effets du changement climatique.
- Pour les milieux aquatiques : améliorer la connaissance sur la quantité.

Partenaire : FDPPMA12.

VEILLE FONCIÈRE ZONES HUMIDES

- 35 propriétaires sensibilisés sur 31 ha en 2024.
- Accompagnement à la gestion durable et à la préservation, extension de la veille à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont (1 076 ha de zones humides).
- Pour les milieux aquatiques : stocker l'eau dans les sols, améliorer sa qualité et la biodiversité.

Partenaires : SAFER Occitanie et Adasea d'Oc.

EXPÉRIMENTATION COUVERTS VÉGÉTAUX

- Évaluer les performances de différents mélanges et destruction sans chimie.
- Autonomie protéique, alternatives à la destruction chimique, adaptation au climat.
- Pour les milieux aquatiques : stocker l'eau dans les sols, améliorer sa qualité.

Partenaire : APABA.

MISE EN DÉFENS DES BERGES ET ABREUVEMENTS

- 185 000 € mobilisés sur 2024-2025.
- Protection des berges, lutte contre l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau.
- Pour les milieux aquatiques : améliorer la qualité de l'eau et les habitats.

SUIVI COLMATAGE NOUVELLE CAMPAGNE 2025

- Étude menée pour mesurer le colmatage des rivières sur l'Olip et la Briane et son évolution.
- Pour les milieux aquatiques : améliorer la qualité de l'eau et les habitats.

Partenaire : FDPPMA12.

PLANS D'EAU : LES ACTIONS AVEYRON AMONT

L'étude d'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène réalisée en 2018 a démontré que ce n'est pas tant individuellement que leur impact est réel et mesurable, mais plutôt du fait de leur cumul et de leur densité importante sur ce bassin versant.

Partant de ce constat, plusieurs actions ont été proposées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron dans le cadre du contrat de rivière.

- Réaliser des diagnostics individuels, pour conseiller dans la gestion, voire dans la réalisation de travaux selon l'engagement souhaité des propriétaires et exploitants.
- Accompagner techniquement, administrativement et financièrement la mise en œuvre de travaux d'amélioration environnementale des plans d'eau (mise en dérivation, ouvrages de répartition des débits, moine...).
- Enfin, sur le volet collectif, nous avons imaginé faire des « faiblesses » de ses plans d'eau, une force, en proposant de tester une gestion coordonnée à l'échelle d'un sous bassin versant. L'idée est de faire profiter le milieu du « surplus » d'eau stockée lorsqu'elle n'est pas utilisée pour d'autres usages. Les plans d'eau pourraient ainsi se relayer tout au long de l'été, au début, pendant, ou en fin d'été après la saison d'irrigation - afin d'atténuer la durée et l'intensité des sécheresses sur les cours d'eau.

Plus d'infos sur aveyronamont.fr : « Guide plans d'eau »
Ce guide est disponible en format papier sur simple demande.

UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE PLANS D'EAU

Devant un engouement mitigé pour ces actions, fin 2024, nous avons proposé à l'ensemble des 294 propriétaires connus de plans d'eau des bassins versants de la Briane et des Serènes, de répondre à une enquête. Celle-ci visait à identifier les besoins des propriétaires et gestionnaires, mais aussi les freins et les leviers à la mise en œuvre d'actions rendant compatibles les usages de ces plans d'eau et la préservation ou l'amélioration de l'état des masses d'eau.

**75 réponses ont été récoltées,
représentant plus de 25 % des sollicitations.**

L'interprétation de ces résultats doit se faire avec prudence, car ils reposent sur des perceptions individuelles et partielles, et ne peuvent être généralisés sans une analyse statistique approfondie.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE « PLANS D'EAU »

Un lieu lié à la nature et un besoin économique

Mots les plus cités concernant la représentation d'un plan d'eau pour les répondants : la majorité des répondants voient leur plan d'eau comme un lieu de biodiversité (56,2 %) et/ou comme un équipement indispensable à leur production agricole (53,8 %). À contrario, certains le voient comme un lieu sans importance (12,5 %) ou même comme une contrainte (17 %). Les usages les plus importants pour les répondants sont liés à l'agriculture (irrigation, abreuvement), ou à la biodiversité. Ce dernier usage est souvent cité par les propriétaires de plans d'eau de petite taille.

Évolution des usages à travers le temps

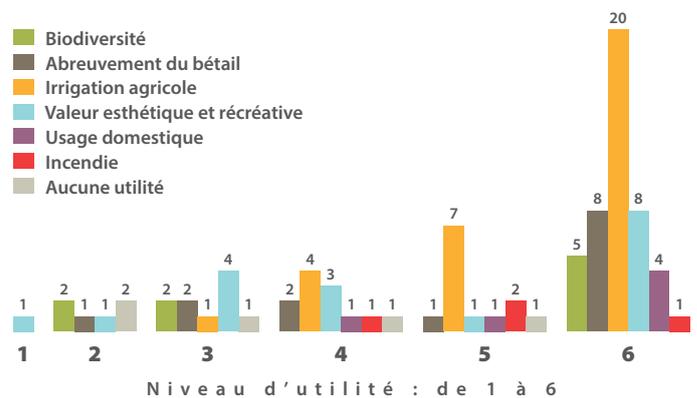
D'après les déclarations des répondants, on note avec le temps, une diminution des usages irrigation et abreuvement du bétail, au profit des usages non économiques (agrément paysager, loisir individuel, usage domestique, ou « aucun »).

Des avantages... et des inconvénients

Dans 56 % des cas, l'avantage à avoir un plan d'eau est lié à un usage agricole (irrigation et abreuvement du bétail). 13 % citent comme avantage une fonction récréative (loisir) ou liée au bien-être, au ressourcement. 7 % font allusion à la biodiversité, 9% à un usage domestique (arrosage), tandis que 3 % y voient une sécurité en cas d'incendie. 1 % ne voient aucun avantage à bénéficier d'un plan d'eau (et sont par ailleurs prêts à le mettre à disposition, certains pour l'agriculture, d'autres pour le milieu...). On note que 11 % n'ont pas répondu à cette question. Concernant les inconvénients, la question de l'entretien (coût et/ou temps) est citée dans la majorité des réponses. Les contraintes administratives et responsabilités associées sont également mentionnées, ainsi que l'accroissement du risque de développement d'espèces exotiques envahissantes.

Des plans d'eau utiles, lorsqu'ils servent un usage agricole

Lorsqu'on pose la question de l'utilité de leur plan d'eau, la moitié des répondants sélectionnent l'utilité maximale (6). Ce niveau maximal est justifié à 60,8 % par l'usage agricole (46,5 % pour l'irrigation et 17,3 % pour l'abreuvement du bétail).



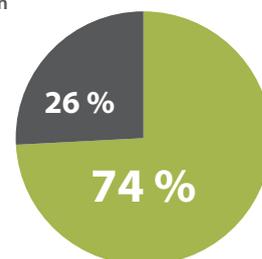
Intérêt pour les actions proposées

Dans le cadre du contrat de rivière Aveyron Amont, nous avons proposé la réalisation de diagnostics individuels, l'appui à l'optimisation environnementale des plans d'eau, ou encore l'animation d'une gestion coordonnée de mise à disposition de tout ou une partie de la ressource en eau (voir en page 2). Il est encourageant de constater que 74 % des répondants se sont déclarés intéressés par la mise en œuvre d'au moins une de ces actions.

Impact cumulé et mise à disposition

La notion d'impact cumulé des plans d'eau est mieux connue sur le bassin versant de la Serène (60 % des répondants) que sur celui de la Briane (14 %). Dans les deux sous-bassins versants, près de la moitié des répondants sont prêts à étudier le partage d'une partie de la ressource en eau de leur plan d'eau — un signal encourageant pour la mise en place de solutions collectives. Ceux qui ne le souhaitent pas évoquent la trop faible quantité d'eau disponible (23 %), leur propre utilisation du plan d'eau (28 %), la biodiversité (11 %) ou encore la notion de propriété (9 %).

Intéressé.e par au moins une action
Pas intéressé.e par ces actions





Pour en savoir plus,
n'hésitez pas

à nous contacter :

SMBV2A

16, rue de la Muraille

12390 RIGNAC

05.65.63.58.21

contact@aveyronamont.fr

www.aveyronamont.fr

www.facebook.com/aveyronamont

Chargée de mission Espace rural :

Chloé Fournel 06.07.63.07.40

Techniciens de rivière :

Paulin Sené-Lacombe 07.85.45.81.94

Vincent Miquel 06.88.94.60.23



ET APRÈS ? QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

Les résultats de cette enquête, bien qu'à prendre avec précaution, sont riches d'enseignements et encouragent à poursuivre les efforts sur cette thématique. Quelques pistes d'actions ont ainsi pu être identifiées.

- Poursuivre et renforcer la sensibilisation aux proliférations biologiques dans les plans d'eau qu'il s'agisse d'espèces exotiques envahissantes (EEE), de cyanobactéries ou d'autres espèces nuisibles, en soulignant les risques qu'elles peuvent représenter pour les usages, notamment l'irrigation et l'abreuvement.
- Mettre en œuvre les diagnostics chez les répondants volontaires.
- Garder une veille active sur les possibilités de financements de travaux d'optimisation environnementale.
- Relancer à plus long terme l'idée d'une gestion coordonnée à l'échelle d'un sous-bassin test, à définir.

L'HEURE DU BILAN, DU PARTAGE, DES ÉCHANGES ET D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

L'équipe de l'EPAGE Aveyron Amont travaille actuellement à l'élaboration du bilan de ces 5 années de contrat de rivière, sur l'ensemble des thématiques (agricole, domestique, industries, artisanat, sensibilisation...). Les prochains mois seront dédiés au partage de ce travail, qui servira de base à la co-construction du futur outil avec l'ensemble de nos partenaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, et nous comptons sur vous pour participer et nous faire remonter vos idées et vos besoins, pour concilier vos activités avec la préservation des milieux aquatiques. Toute l'équipe se tient à votre disposition.

Principaux partenaires



Graphisme : Gilles Garrigues
Impression : Grapho 12
Crédits photos © : SMBV2A - Fédération de pêche 12

